



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 14 mai 2019

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Nadège FONTAINE,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h24

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

CULTURE

DL.19.043 - Modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Annule et remplace la délibération DL.02.021 du 18 décembre 2002

Arnaud JEAN expose :

La ville d'Ingré souhaite modifier le règlement intérieur de la bibliothèque municipale, adopté par la délibération DL.02.021 en date du 18/12/2002 pour permettre une meilleure adéquation entre les services offerts et les modalités de fréquentation et d'utilisation du lieu par les usagers.

Ce règlement permet de préciser les conditions d'accès, d'inscription et de prêt ainsi que les règles de responsabilité, de respect et de sécurité pour permettre une fréquentation paisible du lieu.

Ce nouveau règlement serait applicable au 1er juillet 2019.

Vu la délibération DL.02.021 en date du 18/12/2002,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque municipale,

Après présentation à la commission « Culture-sports » du 6 mai 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

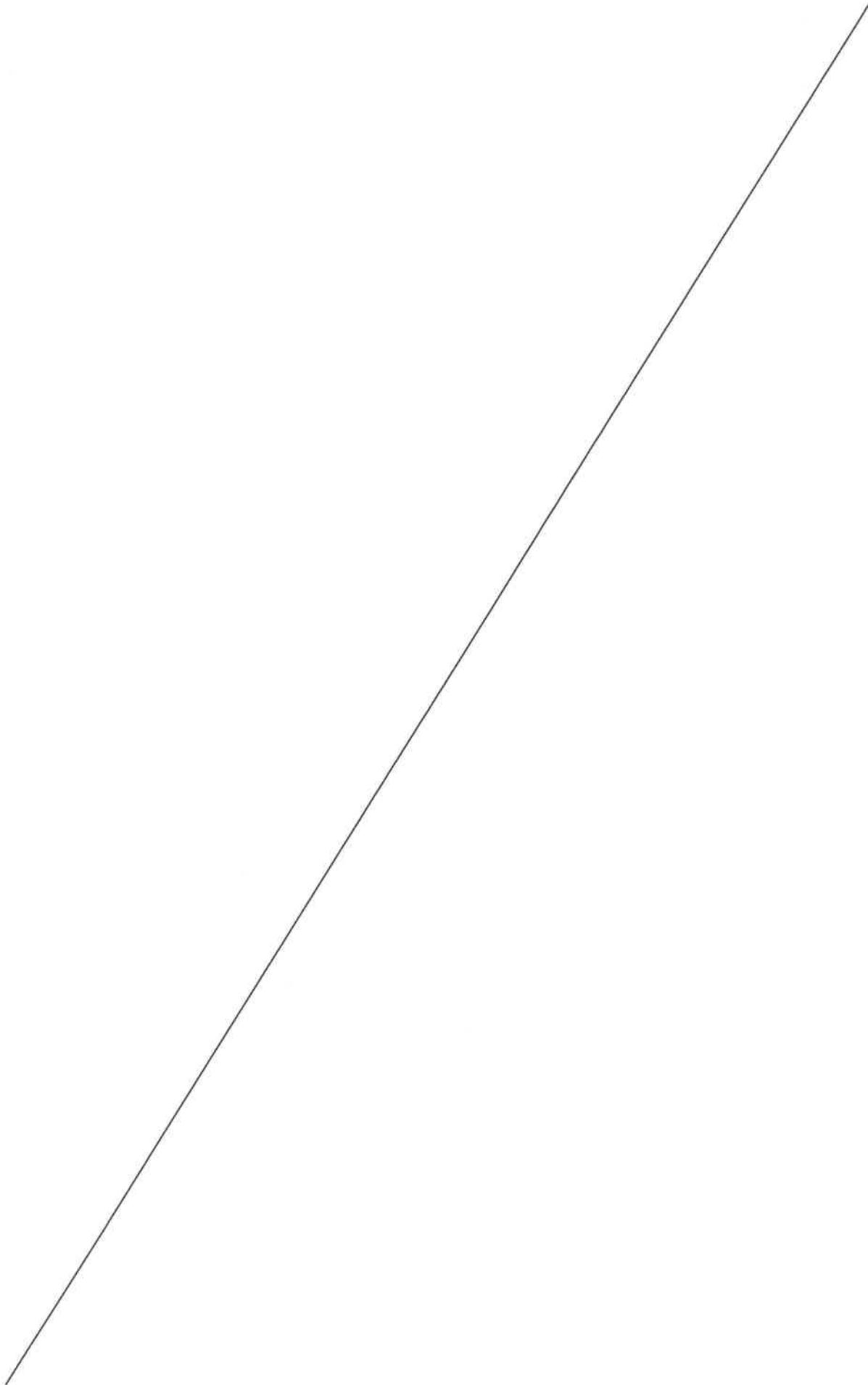
INGRE, le **21 MAI 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **28 MAI 2019**

Notification le : **28 MAI 2019**





Acte à classer

DL-19-043

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-28T15-30-46.00 (MI217172163)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20190521-DL-19-043-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale
Date de décision : 21/05/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.2. Règlements divers.

Acte : [DL.19.043-CULT-modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[annexe 6 - Règlement Intérieur Bibliothèque Municipale 2019.PDF](#)

Type PJ : 31_DP - Documents pré-contractuels

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 15:30

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 28/05/19 à 15:30

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 15:36